



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 28 août 2023 à 20 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

Mme PLANSON Patricia, Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme ROMELLOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme MATUCHET Lucie, M. RIVAILLIER Régis, Mme BARON Lise et Mme LÉGUILLETTE Christine.

Procuration(s) :

Mme ARNOULET Martine donne pouvoir à Mme LÉGUILLETTE Christine

Absents :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad, M. FALLET Daniel, M. GUIBERT Romain, M. JEAUNAUX Jérôme

Excusés :

Mme BARLET Christelle, M. DUBOIS Cyrille, Mme VALENTE Ninjah

Secrétaire de séance : Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie

1 - Approbation du procès-verbal du 03/07/2023.

Mme ROMELLOT Martine fait part de remarques concernant la lettre de Mme LÉGUILLETTE :
- la réserve inscrite dans le PLU approuvé le 11/06/2019 est destiné à un parking et à l'élargissement du chemin rural des vignes (cf le règlement de la zone 1AU- Sous section 3). Il n'est plus fait référence à un groupe scolaire et son parking !
- le propriétaire PEUT METTRE LA COMMUNE EN DEMEURE D'ACQUÉRIR LE TERRAIN.

Le Conseil Municipal, n'ayant pas d'autre remarque adopte le compte rendu à l'unanimité.

2 - Convention de restauration entre le Département, le Collège et la Commune.

Mme le Maire propose de renouveler, pour une nouvelle période de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, la convention de restauration qui a pour but d'organiser les modalités de réalisation et la prestation de restauration pour les élèves des écoles de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler cette convention aux conditions fixées.

3 - Construction d'un restaurant scolaire : choix de l'architecte.

Le Comité de Pilotage (COFIL) du projet s'est réuni deux fois afin de procéder au choix de l'architecte.

Neuf architectes ont répondu à l'appel d'offres.

Le 18 juillet, le COPIL a choisi trois architectes parmi les neuf, en donnant des notes suivant les critères "de garanties professionnelles (compétences et moyens), de "qualités de références sur le domaine", de "qualités des autres références". Les notes étaient attribuées à partir de deux documents A3 avec des photos de réalisations et d'un tableau récapitulatif présentant leur entreprise. Les trois architectes retenus se sont ensuite présentés au COPIL le 25 juillet. Ils ont chacun leur tour expliqué comment ils envisageaient le projet, indiqué le montant de leurs honoraires et le taux de tolérance pour les travaux. Des notes leur ont été attribuées. Suivant les notes attribuées par le COPIL, c'est le cabinet PACE de Reims qui a été retenu.

Taux de tolérance étude : 2%

Taux de tolérance Travaux : 1%

Honoraires de base : 12%

Montant estimé des travaux : 1 200 000 €

Honoraires de base : 144 000 €

Montant total estimé 1 260 000 avec le taux de tolérance +3%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce choix.

4 - Vidéo protection : installation d'une nouvelle caméra par la Communauté de Communes sur le territoire communal

Mme le Maire informe que la Communauté des Communes envisage d'implanter une caméra de vidéoprotection derrière la Maison Médicale afin de pouvoir surveiller les apports sauvages de déchets. La mise en oeuvre financière de cette implantation est entièrement à la charge de la Communauté de Communes. La commune de Charly-sur-Marne doit simplement donner son accord pour l'installation de la caméra sur le domaine public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision.

5 - Règlement "ruissellements"

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le règlement concernant la "Lutte contre les Ruissellements" établi en concertation avec les viticulteurs, chefs de secteurs et des membres du Conseil Municipal.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur l'adoption de ce règlement qui vise à définir les modalités :

- de lutte contre les inondations par ruissellements et coulées de boues,
- de prise en charge de ces travaux justifiés par l'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement "Lutte contre les Ruissellements" qui sera appliqué à compter du 1^{er} octobre 2023.

6 - Tarifs des heures d'entraide

Mme le Maire explique que dans le cadre des travaux de ruissellements, les heures d'entraide sont payées aux viticulteurs qui fournissent matériel et main d'oeuvre.

En concertation avec les représentants des viticulteurs, elle propose que le tarif soit évalué chaque année et suive le barème publié par le Syndicat Général des Vignerons de Champagne, en année n-1.

Ainsi, en 2023 le tarif appliqué passe de 21.90 € à 24.32€ (tarif du SGV 2022).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette augmentation à partir de l'année 2023.

7 - Tarifs de restauration scolaire au 01/01/2024

Le prix du repas vendu aux communes par le Département a subi une augmentation de 0,10 €.

Le tarif pratiqué par le Département tient compte des frais de personnel mis à disposition par la Commune pour la préparation des repas (2 agents par jour entre 7h et 11h).

Il est proposé d'augmenter également les tarifs communaux de 0,10 €, à savoir :

- Carlésiens 3,60 € le repas
- Extérieurs 7,60 € le repas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision.

8 - Subvention exceptionnelle pour la bibliothèque

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé lors du vote de budget de financer l'acquisition de petit mobilier pour la bibliothèque.

Celle-ci ayant géré elle même une partie des commandes, Mme le Maire propose de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 1000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cette proposition et charge Mme le Maire de procéder aux virements de crédits nécessaires à cette opération.

9 - Questions diverses

***Travaux effectués pendant l'été :**

- Changement des bâches du court n°1 de tennis,
- Voiries Route de Pavant et Porteron,
- Sécurisation des Routes de Domptin et Villiers sur la Route des Fermes,
- Peinture des classes de l'école élémentaire du bâtiment Nord,
- Rénovation des sanitaires de l'école élémentaire du bâtiment Sud (travaux réalisés par un plombier et nos services techniques).
- Problème sur les travaux de sécurisation effectués Route des Fermes : les travaux semblent inachevés et il y a eu certains oublis donc il sera nécessaire de faire un courrier à M. LEPIGEON afin de corriger ces désordres.

***Travaux à venir :**

- Peinture de la bibliothèque à partir du 28 août,
- Terminer la pose des buts. Le travail a été retardé car les mâts n'ont pas été livrés,
- Éclairage du tennis,
- Installation des jeux pour enfants,
- Grillage Route de Pavant.

M. FALLET Jean-Luc informe que des personnes se plaignent que les luminaires Route de Pavant sont trop puissants.

Mme PLANSON signale que d'après certains riverains la chaussée n'est pas assez large sur la Route de Pavant et que le stationnement gêne la circulation.

M. RIVAILLIER Régis trouve que le plateau est un peu raide lorsque l'on arrive de la mairie.

***Problème électrique au gymnase et vestiaires foot :** lorsque nous avons demandé un devis pour mettre aux normes l'ancien local des boulistes que nous souhaitons mettre à disposition du nouveau club de foot, l'électricien a soulevé un grave problème lié à la sécurité. Nous avons demandé un

diagnostic à l'APAVE.

***Orage du 24 juillet :** Suite à l'orage du 24 juillet qui a occasionné des dégâts sur Rudenoise, des investigations ont été menées dans le secteur 3 par l'adjoint M. FALLET Jean-Luc, les responsables du secteur et l'entreprise PAUL ET RONDEAU.

Dans le chemin rural dit "des longs boyaux", nous avons constaté que celui-ci avait été réhaussé de 50cm suite à l'arrachage/replantation de vignes afin d'inverser la pente et donc l'écoulement des eaux de pluie, ce qui a pour conséquence de renvoyer bien plus d'eau vers les maisons du Monthuys.

A Rudenoise, suite au contrôle des canalisations, nous avons constaté que le tuyau du fossé (800mm) se jetait dans un tuyau plus petit (400mm), ce qui freine les évacuations des eaux de pluie qui ensuite débordent pour aller dans les rues de Rudenoise.

Des devis ont été établis par l'entreprise PAUL ET RONDEAU pour remédier à ce problème en urgence (coût environ 30 000 €).

***Ecole élémentaire:** nous avons appris la démission du Directeur. Nous ne connaissons pas encore le nom de son successeur.

*** Projet de construction de M. MALARD :** M. MALARD, Pompes Funèbres de Charly dont le magasin se trouve Rue Emile Morlot, souhaiterait acquérir un terrain pour y construire un local plus grand et plus accessible au public. Il a tenté de négocier avec les propriétaires du terrain qui jouxte le nouveau cimetière mais ceux-ci ne semblent pas vouloir vendre. Il a donc cherché des terrains susceptibles de l'intéresser. Parmi eux, se trouve le terrain qui avait été prévu pour une future extension du cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de séance,

Fait à Charly-sur-Marne
Le Maire,

